

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Comité des relations avec le pays hôte**Lettre datée du 10 mai 2007, adressée au Président
du Comité par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre, en votre qualité de Président du Comité des relations avec le pays hôte, la note verbale en date du 9 mai 2007 adressée à la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation (voir annexe), afin de communiquer la préoccupation que nous inspire la décision prise par les autorités du pays hôte de refuser un visa à une représentante de l'Unión Nacional de Escritores y Artistas de Cuba (Union nationale des écrivains et artistes cubains), l'empêchant ainsi de prendre part à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue du 26 février au 9 mars 2007.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Comité des relations avec le pays hôte.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 10 mai 2007 adressée
au Président du Comité des relations avec le pays hôte
par le Représentant permanent de Cuba auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la décision prise par le pays hôte de refuser un visa à une représentante de l'organisation non gouvernementale cubaine Unión Nacional de Escritores y Artistas de Cuba (Union nationale des écrivains et artistes cubains), l'empêchant ainsi de prendre part à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue du 26 février au 9 mars 2007.

La Mission permanente de Cuba auprès de l'ONU souhaite rappeler que l'Union nationale des écrivains et artistes cubains est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et que ses représentants ont participé activement à d'autres sessions de la commission susmentionnée.

L'Union nationale des écrivains et artistes cubains a fait part de la situation au Ministère cubain des affaires étrangères et demandé que le Ministère dénonce cette décision, par le truchement de la Mission permanente de Cuba auprès de l'ONU, et qu'il exprime sa vive préoccupation devant le refus que les autorités du pays hôte ont opposé, de manière arbitraire et injustifiable, à la demande de visa présentée par l'Union pour participer à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme.

Dans le cadre de la procédure de visa, M^{me} Fabiola Mora, du Département des relations internationales de l'Union nationale des écrivains et artistes cubains, a eu un entretien et acquitté le montant correspondant aux frais de visa à la Section des intérêts américains à La Havane. Le 26 février 2007, la Section des intérêts américains l'a informée qu'elle n'était pas autorisée à pénétrer sur le territoire des États-Unis et qu'elle ne pourrait pas prendre part à la réunion prévue. Elle a par la suite reçu un document certifiant que le visa lui avait été refusé, sous prétexte que sa présence sur le territoire des États-Unis était préjudiciable à l'intérêt national.

De tels agissements vont à l'encontre des obligations qui incombent au pays hôte en vertu de l'accord de siège et sont par ailleurs contraires aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Cette pratique empêche les organisations non gouvernementales cubaines de participer, de concert avec les autres organisations non gouvernementales, aux travaux des organes de l'ONU et d'y contribuer.

La Mission permanente de Cuba auprès de l'ONU exhorte une fois encore le pays hôte à revenir sur sa position sur les questions qui ont été soulevées et à se conformer aux principes généraux de droit international concernant l'égalité et la non-discrimination.

Le 9 mai 2007